

## Six types de collèges différenciés par la population accueillie et la situation géographique

► Le paysage des collèges de France, constitué de quelque 7 000 établissements publics et privés sous contrat, présente un aspect divers. Certains scolarisent des élèves socialement et scolairement favorisés dès leur entrée dans l'établissement ; d'autres accueillent un public moins favorisé. Certains se caractérisent par une forte homogénéité sociale ; d'autres se distinguent par une certaine mixité. Certains, implantés en territoire rural, scolarisent un petit nombre d'élèves ; dans d'autres, le nombre d'élèves dépasse le millier. À partir de variables décrivant l'effectif, l'origine sociale et le niveau scolaire des élèves accueillis ainsi que la situation géographique de chaque établissement, six groupes de collèges distincts ont ainsi été mis en évidence : les collèges très favorisés et de taille importante, les collèges plutôt favorisés, les collèges plutôt mixtes socialement, les collèges plutôt éloignés et de petite taille, les collèges plutôt défavorisés et les collèges très défavorisés. Ces six groupes se répartissent de manière hétérogène sur le territoire.

Sylvain Maugis, DEPP-B3

► En France, les collèges se distinguent par le contexte socio-économique, en particulier par la part d'élèves boursiers. Si, en moyenne, un collège scolarise 26 % d'élèves boursiers, cette proportion varie toutefois très largement d'un collège à l'autre, de 0 % (pour un nombre infime d'établissements) à 88 %. Quatre collèges sur cinq scolarisent entre 8 % et 49 % d'élèves boursiers.

Il existe trois taux de bourses pour les collégiens, le taux 3 correspondant aux aides les plus élevées. Par construction, la part de boursiers de taux 3 est donc inférieure à la part de boursiers tous taux confondus. Cette part s'échelonne de 0 % à 70 %. Parmi les 700 établissements accueillant au moins 50 % d'élèves boursiers, la proportion de ceux relevant du taux 3 varie d'un dixième à sept dixièmes.

### Les établissements se distinguent par l'origine sociale des élèves qu'ils accueillent

L'indice de position sociale (IPS), construit à partir de la profession du ou des représentants légaux des élèves, est une mesure continue et synthétique de l'origine sociale (voir « **Pour en savoir plus** » - Définitions). Cet indice est d'autant plus élevé que les élèves accueillis dans le collège sont favorisés socialement. Pour un établissement sur deux, l'IPS est supérieur à 102. Il est inférieur à 81 dans les 10 % des collèges les plus défavorisés, supérieur à 124 dans les 10 % les plus favorisés.

La dispersion (ou écart-type) de l'IPS au sein même d'un collège permet d'appréhender l'hétérogénéité sociale des élèves accueillis.

Cette dispersion est d'autant plus élevée que l'établissement scolarise des élèves d'origine sociale différente. Les établissements les moins favorisés sont souvent les plus homogènes socialement. Ainsi, pour les 10 % des collèges les plus défavorisés, la dispersion de l'IPS est de 27 points contre 32 points pour les 10 % des collèges les plus favorisés.

### Le niveau scolaire des élèves accueillis : un autre critère de différenciation des établissements

Outre les caractéristiques sociales, les collèges se distinguent également selon les caractéristiques scolaires des élèves accueillis. Depuis la rentrée 2017, les élèves de sixième passent des évaluations standardisées en mathématiques et en français. À la rentrée 2018, pour un collège sur quatre, le score moyen des élèves de sixième est supérieur à 260 (moyenne du score en mathématiques et en français) ; à l'inverse, il est inférieur à 240 dans 25 % des collèges.

Le retard à l'entrée en sixième rend aussi compte, dans une moindre mesure, des disparités scolaires dès l'entrée au collège. La proportion d'élèves en retard dépasse 15 % pour un collège sur dix. Elle est inférieure à 3 % dans 10 % des collèges.

### Des effectifs et des implantations géographiques variés

Enfin, les différences entre établissements peuvent être décrites à partir de leur taille et de leur situation géographique. Les effectifs

sont en effet très variables d'un collège à l'autre. En moyenne, un collège compte près de 500 élèves. Toutefois, 10 % des établissements scolarisent moins de 200 élèves, 10 % en scolarisent plus de 730.

L'indice d'éloignement des collèges, sous forme continue, synthétise plusieurs dimensions parmi lesquelles la densité et la diversité de l'offre scolaire, l'accès aux équipements sportifs et culturels. Un indice faible signifie un éloignement faible, un indice élevé un éloignement élevé. Il existe un lien entre ruralité du territoire et éloignement du collège. Ainsi, parmi les 10 % des collèges les plus éloignés, 70 % environ sont implantés dans une commune rurale ; à l'inverse, les 10 % des collèges les moins éloignés sont tous implantés dans une commune urbaine.

L'ensemble de ces variables permet ainsi de décrire le profil social et scolaire des élèves accueillis en sixième ainsi que les conditions de scolarisation en matière de taille de l'établissement et d'éloignement. Il s'agit là de variables exogènes à l'action des établissements et qui s'imposent à certains d'entre eux, notamment pour les collèges publics.

### Une typologie en six groupes

La prise en compte des huit variables décrites ci-dessus, en particulier l'origine sociale et le milieu scolaire des élèves, permet de répartir l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat en six groupes (voir « **Pour en savoir plus** » - Méthodologie) : les collèges très

## ► 1 Statistiques descriptives par groupe de typologie (extrait)

Variable		Groupe 1 « Très favorisés et de taille importante »	Groupe 2 « Plutôt favorisés »	Groupe 3 « Plutôt mixte socialement »	Groupe 4 « Plutôt éloigné et de petite taille »	Groupe 5 « Plutôt défavorisés »	Groupe 6 « Très défavorisés »	Total
Part de boursiers (en %)	Minimum	0,0	0,0	11,6	2,1	11,9	4,3	0,0
	Moyenne	5,6	13,3	27,3	22,9	43,2	63,9	25,9
	Maximum	18,6	34,7	56,3	49,2	67,9	87,8	87,8
Part de boursiers de taux 3 (en %)	Minimum	0,0	0,0	1,4	0,0	2,4	0,7	0,0
	Moyenne	1,1	2,7	7,9	5,0	14,7	29,2	7,9
	Maximum	5,8	11,4	25,8	36,6	35,3	69,6	69,6
Effectifs	Minimum	98	6	58	22	25	12	6
	Moyenne	711	526	545	270	483	455	472
	Maximum	1 840	1 300	1 290	759	1 160	1 119	1 840
Indice de position sociale	Minimum	102	95	85	56	72	49	49
	Moyenne	134	115	102	99	87	71	103
	Maximum	155	142	129	140	121	147	155
Écart-type de l'indice de position sociale	Minimum	8	26	27	10	23	0	0
	Moyenne	30	34	36	31	32	25	33
	Maximum	38	42	48	37	43	37	48
Indice d'éloignement	Minimum	- 3,4	- 3,4	- 3,5	- 3,1	- 3,5	- 2,9	- 3,5
	Moyenne	- 1,8	- 0,5	- 1,2	3,4	- 1,4	- 1,1	0,0
	Maximum	2,4	4,5	4,1	45,7	6,2	59,6	59,6
Retard à l'entrée en 6 <sup>e</sup> (en %)	Minimum	0,0	0,0	1,4	0,6	1,7	0,0	0,0
	Moyenne	2,2	5,1	8,3	8,6	12,2	17,5	8,3
	Maximum	8,1	19,6	23,4	38,0	54,2	100,0	100,0
Score moyen en 6 <sup>e</sup>	Minimum	240	227	218	208	199	154	154
	Moyenne	281	261	248	250	235	220	250
	Maximum	338	313	280	279	261	266	338

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).  
Source : MENJ-DEPP.

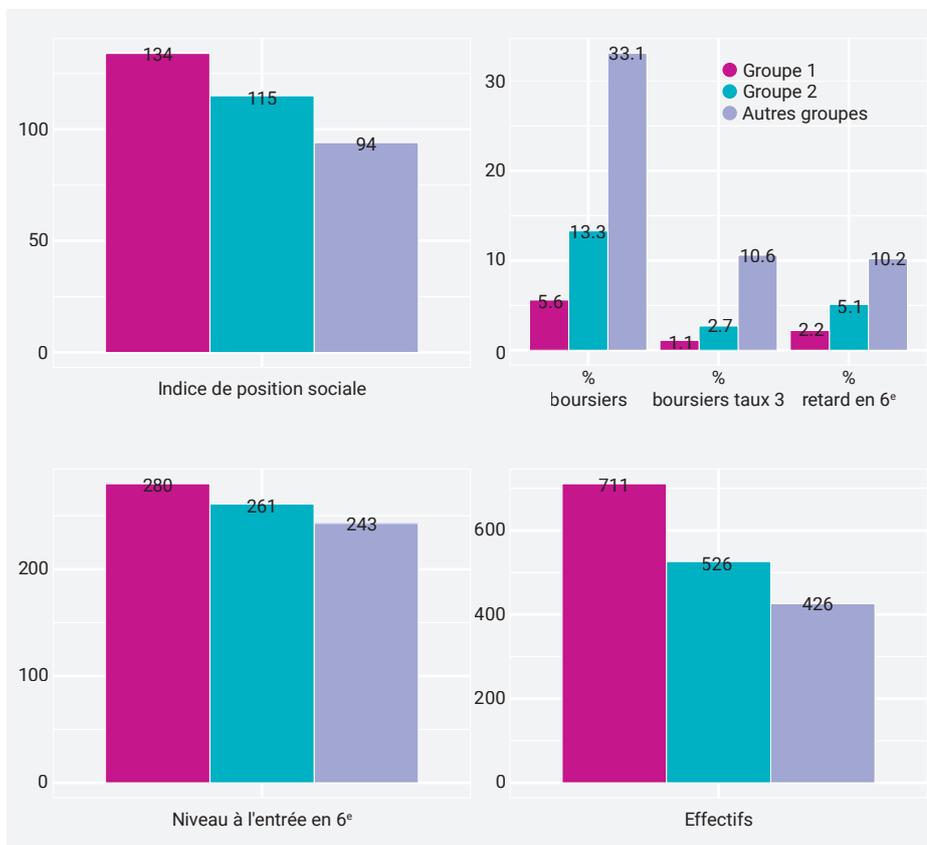
Réf. : Note d'Information, n° 20.01. © DEPP

favorisés et de taille importante, les collèges plutôt favorisés, les collèges plutôt mixtes socialement, les collèges plutôt éloignés et de petite taille, les collèges plutôt défavorisés et les collèges très défavorisés ► **figure 1**.

Les collèges très favorisés et de taille importante (groupe 1) représentent 7 % des établissements et 11 % des élèves scolarisés. Le public qu'ils accueillent est très favorisé, tant socialement (1 % de boursiers de taux 3 contre 8 % pour l'ensemble des collèges, IPS égal à 134 contre 103 pour l'ensemble des collèges), que scolairement : parmi les 10 % d'établissements qui accueillent en sixième les élèves aux niveaux scolaires les plus élevés, plus de la moitié appartiennent à ce groupe (voir « Pour en savoir plus » - **figure 2**). Ces établissements sont de taille importante (711 élèves accueillis en moyenne contre 472 pour l'ensemble des collèges). Très peu éloignés, les collèges de ce groupe sont presque tous implantés dans des communes urbaines denses ou très denses (94 % des cas). Le secteur privé est surreprésenté dans ce groupe puisque les trois quarts de ces collèges appartiennent au secteur privé contre seulement un quart des collèges français. L'éducation prioritaire en est absente.

Les collèges plutôt favorisés (groupe 2) représentent 27 % des établissements et près de 30 % des élèves scolarisés. Ils apparaissent comme une variante atténuée du groupe précédent. Leurs élèves sont moins favorisés socialement que ceux du premier groupe mais ils le sont davantage que ceux des autres groupes (IPS égal à 115 contre 134 dans le groupe 1 et 94 dans les autres groupes). Le même constat vaut pour la proportion d'élèves boursiers (13 % contre 6 % dans le groupe 1 et 33 % dans les autres groupes) ainsi que pour le niveau scolaire des élèves de sixième, certes moins élevé que celui des élèves du premier groupe, mais supérieur à ceux des autres groupes ► **figure 3**. Le secteur privé est également surreprésenté dans ce groupe puisqu'un tiers de ces collèges appartiennent au secteur privé contre seulement un quart des collèges français. En revanche, aucun établissement de l'éducation prioritaire ne s'y trouve. Les collèges du groupe 2 se positionnent également à mi-chemin entre ceux du premier groupe et les autres en ce qu'ils accueillent moins d'élèves que les établissements très favorisés mais davantage que ceux des quatre groupes restants : ils scolarisent en moyenne 526 élèves contre 711 dans le groupe 1 et 426 dans les autres groupes. Par la plus grande diversité des élèves qu'ils rassemblent, les « collèges plutôt favorisés »

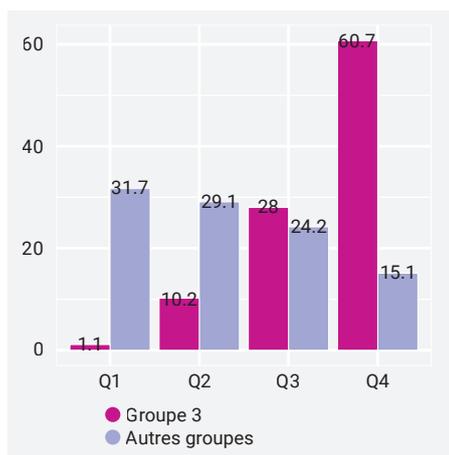
## ► 3 Positionnement du groupe 2 par rapport au groupe 1 et aux autres groupes



Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).  
Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 20.01. © DEPP

#### ► 4 Répartition des groupes selon la mixité sociale au sein du collège



**Lecture :** 60,7 % des collèges du groupe 3 appartiennent aux 25 % des collèges les plus mixtes socialement (Q4). L'hétérogénéité est mesurée ici par l'écart-type de l'IPS.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).  
**Source :** MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 20.01. © DEPP

se distinguent cependant des établissements du premier groupe : 30 % des collèges du groupe 2 font en effet partie du quart des collèges les plus mixtes socialement (dispersion de l'IPS), contre seulement 4 % des collèges du groupe 1.

Dans deux cas sur trois, ces collèges se situent dans des communes urbaines denses et très denses, mais 18 % d'entre eux sont implantés dans des communes urbaines périphériques peu denses et 9 % dans des bourgs ou des petites villes. L'indice d'éloignement des collèges du groupe 2, plus élevé que celui du groupe 1, est un autre marqueur de la plus grande diversité de ces implantations géographiques (- 0,5 contre - 1,8).

Les collèges plutôt mixtes socialement (groupe 3) représentent 22 % des établissements et 25 % des effectifs. Ils se distinguent par une forte diversité des publics accueillis : ainsi, plus de six collèges sur dix de ce groupe appartiennent aux 25 % d'établissements les plus mixtes socialement (contre seulement 15 % des collèges des autres groupes). À l'inverse, 1 % des collèges du groupe 3 font partie du quart des établissements les plus homogènes, contre près d'un tiers des collèges des autres groupes

#### ► figure 4.

De manière plus générale, le groupe 3 apparaît comme une classe d'établissements dans la moyenne : les élèves scolarisés dans ces collèges ne sont ni plus favorisés, ni plus défavorisés qu'en moyenne. Les proportions de boursiers de taux 3 et d'élèves en retard à l'entrée en sixième sont identiques aux moyennes nationales (environ 8 %).

#### ► 5 Effectifs et indice d'éloignement du collège par groupe



**Lecture :** chaque point représente un collège.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).  
**Source :** MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 20.01. © DEPP

Le même constat peut être fait sur le niveau scolaire des élèves entrants et l'indice de position sociale : 77 % des établissements du groupe 3 appartiennent à la moitié des établissements aux scores les plus médians (situés entre les premier et troisième quartiles) ; cette proportion s'élève à près de 85 % pour ce qui est de l'indice de position sociale. Du reste, les collèges de ce groupe rassemblent des effectifs plutôt importants : avec 545 élèves accueillis en moyenne, ils se positionnent comme le deuxième groupe au regard du nombre d'élèves scolarisés, certes loin derrière le groupe 1 (711 élèves en moyenne) mais devant les autres groupes (428 élèves en moyenne). Le secteur public y est surreprésenté mais ce n'est pas le cas de l'éducation prioritaire.

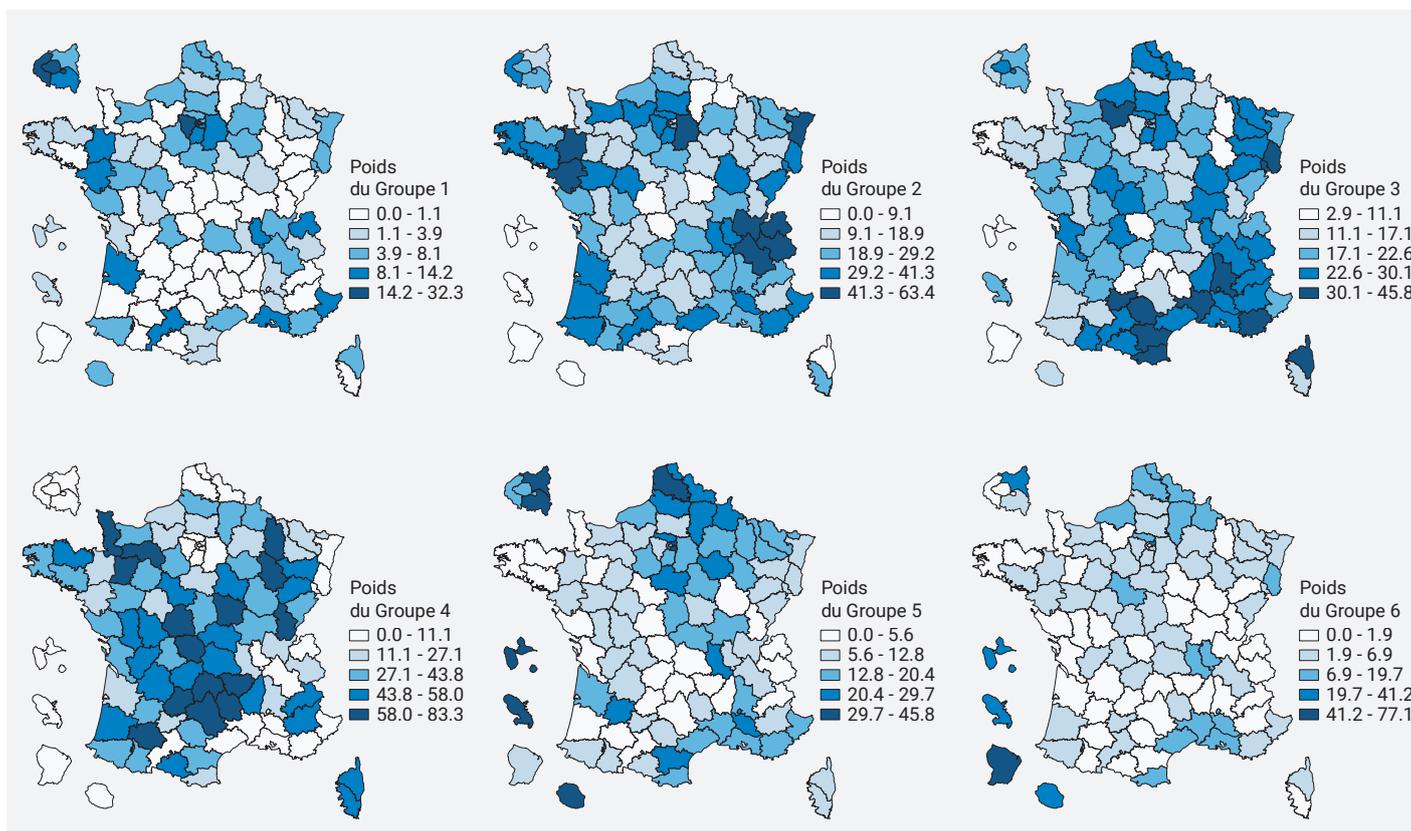
Les collèges plutôt éloignés et de petite taille (groupe 4) représentent 23 % des établissements et rassemblent 13 % des collégiens. Ces établissements se distinguent de ceux des autres groupes par un éloignement élevé et des effectifs faibles, ces deux caractéristiques étant souvent réunies

► figure 5. Ainsi, dans un collège du groupe 4, on dénombre en moyenne 270 élèves (contre 472 élèves en moyenne). De même, parmi les 25 % des établissements les plus éloignés, plus des trois quarts appartiennent à ce groupe de « collèges plutôt éloignés et de petite taille ».

Pour les collèges du groupe 4, les résultats scolaires, ainsi que le taux de retard à l'entrée en sixième sont quasi identiques à ceux de la moyenne des collèges. L'origine sociale des élèves est légèrement moins favorisée (69 % des collèges du groupe 4 affichent un IPS moyen inférieur à la médiane nationale) mais ils sont aussi moins souvent boursiers (23 % contre 26 %) ou boursiers de taux 3 (5 % contre 8 %). Enfin, ces collèges sont plus homogènes socialement (78 % des collèges du groupe 4 appartiennent aux 50 % d'établissements les plus homogènes au niveau national). Plus des trois quarts de ces établissements sont implantés dans des communes rurales ou dans des bourgs.

Les collèges plutôt défavorisés (groupe 5) rassemblent 15 % des établissements et 15 % des élèves. Ces collèges concentrent un certain nombre de difficultés, sociales ou scolaires : les élèves boursiers y sont surreprésentés (43 % contre 26 % en moyenne) ; il en est de même pour les boursiers de taux 3 (15 % contre 8 %), ainsi que pour les élèves en retard à l'entrée en sixième (12 % contre 8 %). Ces collèges sont moins favorisés socialement (86 % des collèges de ce groupe font partie du quart des établissements les plus défavorisés). Par ailleurs, ils se caractérisent par un niveau scolaire initial moins élevé que la moyenne (plus des trois quarts des collèges de ce groupe

## ►7 Répartition des 6 groupes sur le territoire (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).  
Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 20.01. © DEPP

comptent parmi les 25 % d'établissements aux scores les plus faibles).

Les collèges du groupe 5 recrutent un public légèrement plus homogène que les autres établissements (voir « Pour en savoir plus » - figure 6). Le secteur public et l'éducation prioritaire y sont surreprésentés.

Par leurs effectifs (483 élèves en moyenne contre 472 au niveau national), les établissements plutôt défavorisés ne divergent guère des autres établissements de métropole et des DOM. Ils se caractérisent en revanche par un faible éloignement (75 % des collèges de ce groupe appartiennent aux 50 % des collèges les moins éloignés).

Les collèges très défavorisés (groupe 6) rassemblent 7 % des établissements et 6 % des élèves. Ce groupe, le plus petit de la typologie, réunit les établissements les plus en difficulté. Les taux de boursiers, taux de boursiers de taux 3 et part d'élèves en retard à l'entrée en sixième y dépassent la moyenne nationale respectivement de 38 points, 21 points et 9 points (soit 64 %, 29 % et 18 %). Les élèves accueillis dans ces collèges sont issus d'un milieu social très défavorisé : près de 100 % des collèges du groupe 6 appartiennent au quart des établissements où l'IPS est le plus faible. Leur niveau scolaire initial est très nettement inférieur à la

moyenne : 99 % des établissements de ce groupe relèvent du quartile des établissements aux scores en sixième les plus bas.

Les collèges très défavorisés constituent par ailleurs le groupe le moins mixte : neuf établissements sur dix font partie des 25 % des collèges les plus homogènes socialement. Les effectifs y sont un peu plus faibles qu'en moyenne (455 élèves contre 472). À l'image des collèges les plus favorisés, ces établissements sont très majoritairement implantés en milieu urbain. Près de 85 % des collèges de ce groupe sont classés en éducation prioritaire.

### Une répartition géographique inégale

La répartition des collèges n'est pas homogène selon les territoires. Les départements de Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines accueillent une proportion élevée d'établissements très favorisés et de taille importante tandis que les collèges plutôt favorisés, caractérisés par une implantation plus large, sont plus fréquents dans l'Ouest métropolitain, en Seine-et-Marne, dans le Bas-Rhin et dans les académies de Lyon et de Grenoble. C'est dans le Sud-Est que l'on retrouve le plus de collèges plutôt mixtes socialement ainsi que, plus ponctuellement,

dans l'Eure et le Haut-Rhin. Les collèges plutôt éloignés et de petite taille, très présents dans les départements les plus ruraux, soulignent en particulier la diagonale qui s'étend des Ardennes aux Pyrénées-Atlantiques. Le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les DOM, enfin, rassemblent la majeure partie des établissements plutôt défavorisés et très défavorisés, ces derniers se concentrant surtout en Guyane. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 20.01 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux **figures complémentaires**, à l'encadré « **Méthodologie** », voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ».